

DELEGATION DE Madame Alexandra SIARRI

D-2014/311

3ème programmation politique de la ville. Programmation pour l'année 2014. Subventions des projets. Autorisation. Signature

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville à Bordeaux, comme vous le savez, a pour enjeu de réduire les écarts entre les territoires et les populations. Dans le cadre du budget municipal dédié à cette politique de cohésion sociale et territoriale, nous accompagnons des projets qui concernent plus particulièrement les territoires de la géographie prioritaire dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Mais notre action s'attache aussi à développer des projets transversaux comme ceux par exemple portés par les centres sociaux bordelais au nombre de 12 actuellement (2 supplémentaires en cours d'agrément). En effet, ces associations agréées centre social par la CAF en partenariat avec la Ville, permettent, de par leurs activités, de faire se rencontrer les habitants d'un territoire autour d'initiatives et d'actions individuelles et/ou collectives correspondant à leurs envies et à leurs besoins (par exemple : jardins partagés, ateliers de français ou de menuiserie, sorties culturelles, etc.).

C'est pourquoi je vous propose une troisième programmation pour 2014, dans le cadre de la cohésion territoriale et sociale, qui concerne les 4 associations suivantes :

Accompagnement des projets de quartiers, pour les quartiers de Bacalan/ /Saint-Michel :

- Quartier Bacalan : l'association le Garage Moderne « mécanique angélique » : Ce projet permet à une trentaine de femmes en « difficultés » d'être sensibilisées à la mécanique automobile tout en bénéficiant d'un accompagnement social et familial. Cette démarche leur permet de pouvoir entretenir leur véhicule personnel à faible coût tout en bénéficiant d'un accompagnement dans un lieu culturel de qualité. La subvention proposée est de 1 000 €.
- Quartier Saint-Michel : l'association La belle endormie « lutte contre l'illettrisme ». Cette action consiste en la réalisation de courts métrages ludiques et interactifs avec les enfants de la maternelle des Menuts. Ce support a été envisagé dans un contexte où une grosse proportion d'enfants est d'origine bulgare et ne se mélange pas aux autres enfants. Cette action va permettre à tous les enfants de mener une action ensemble. Les courts métrages aborderont également le fonctionnement de l'école et la question de la différence et de l'interculturalité. Les parents vont être aussi associés à ce projet. De plus des liens avec l'école élémentaire des menuts sont en cours afin de mieux faire le lien entre les deux écoles. La subvention proposée est de 1000 €
- Quartier Saint-Michel : le centre d'animation de l'association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux, ACAQB : « accueil nouvelles populations ». Il s'agit de permettre une meilleure intégration des primo arrivants avec l'apprentissage du français 3 sessions par semaine. Les personnes qui suivent ces cours sont aussi appuyées dans leurs démarches par un écrivain public (poste financé par la subvention de fonctionnement accordée par la ville) et un traducteur bulgare pour aider dans les démarches administratives et faire le lien avec les structures partenaires (école, MDSI, etc.). La subvention proposée est de 6 000 €.
- soit au total pour les quartiers : 8 000 €

Accompagnement des projets transversaux :

La Ville soutient depuis de longues années l'activité des centres sociaux comme expliqué précédemment, le centre social Bordeaux Nord, point de convergence de nombreuses initiatives dans l'objectif du mieux vivre ensemble, a fait l'objet d'un premier financement de 94 000 € en décembre 2013 pour l'année 2014, il s'agit par cette nouvelle subvention de fonctionnement de répondre au plus près des préoccupations des habitants de Bordeaux nord. La subvention proposée est de 11 000 €.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à adopter le programme de cohésion territoriale et sociale de 19 000 €,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,
- à signer tout document lié à la présente délibération.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2014, fonction 522 compte 6574.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

MME SIARRI. -

Merci Monsieur le Maire.

C'est donc l'avant-dernière programmation Politique de la Ville sur l'année 2014. Vous savez que la Politique de la Ville a pour enjeu de réduire les écarts entre les territoires et les populations.

Nous accompagnons donc des projets qui concernent les territoires de la géographie prioritaire, mais également des projets transversaux, notamment ceux qui sont portés par les centres sociaux.

Cette troisième programmation s'articule autour de l'accompagnement de projets de quartiers, notamment sur Bacalan et Saint-Michel où vous avez :

L'association le Garage Moderne avec l'atelier « Mécanique angélique » qui permet d'accompagner une trentaine de femmes pour les sensibiliser à la mécanique automobile.

Dans le quartier Saint-Michel nous accompagnons l'association La Belle Endormie sur un dispositif de lutte contre l'illettrisme.

Dans le quartier Saint-Michel également nous soutenons l'ACAQB pour l'apprentissage du français, 3 sessions par semaine.

Ensuite nous finançons l'accompagnement des projets transversaux, notamment celui du Centre social de Bordeaux Nord.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre du programme visant à améliorer la cohésion territoriale et sociale, vous nous demandez de vous autoriser à accorder 8.000 euros à 3 associations de quartiers, notamment 2 situées dans le quartier Saint-Michel.

Si la première nous paraît concrète, qui est une sensibilisation et une formation à la mécanique automobile, les deux autres le sont moins à nos yeux.

La première, « La Belle Endormie », lutte contre l'illettrisme. Elle sera subventionnée à hauteur de 1.000 euros afin de réaliser des courts métrages avec les enfants de la maternelle des Menuts dans laquelle est scolarisée une grosse proportion d'enfants bulgares ne sympathisant pas, je cite, avec le reste des autres écoliers.

L'objectif angélique de cette initiative est de permettre à tous les enfants de mener une action ensemble, étant entendu que ces courts métrages insisteront naturellement, et j'ajouterai malheureusement, sur la question de la différence et de l'interculturalité.

De même la seconde subvention d'un montant de 6.000 euros servant à financer des cours de français, ainsi que les services d'un écrivain public et d'un traducteur bulgare, démontre de nouveau les conséquences de l'immigration de masse que connaît notre pays.

Je vous le dis tout de go, à mon sens les porteurs de ces projets se font des films eux-mêmes, ou alors ils sont amateurs de science fiction, car la résolution des tentations communautaristes ne passera sûrement pas par des actions pédagogiques de cet acabit.

Il semble même que le Premier ministre lui-même partage sur ce point les positions du Front National puisqu'il a récemment jugé que seule une minorité de Roms souhaitait s'intégrer, faute d'ailleurs de s'assimiler, et que leur mode de vie est souvent en confrontation avec celui des populations locales, je le cite encore.

N'ayons pas peur de l'affirmer, un certain nombre d'entre eux vivent de vols, parfois même de trafics maffieux, selon les constatations des services de police.

Cependant la présence de ces populations de Roms bulgares sur notre territoire est en grande partie imputable aux traités européens signés par les politiciens de l'UMPS depuis 30 ans.

Dans le cas qui nous préoccupe, les accords de la convention de Schengen sont en cause. En sortir résoudrait bien des problèmes.

A en croire le scrutin des européennes qui a placé le Front National en tête des suffrages, les Français rejettent de plus en plus ces multiples accords, ainsi que leurs répercussions sur leur quotidien.

Nous y sommes.

Ils valident par là même les solutions de notre mouvement : sortie de l'espace Schengen, expulsion des clandestins qui sont illégalement sur notre territoire.

Ainsi les deux élus du groupe Front National ne voteront pas cette attribution de crédits car nous estimons que les contribuables bordelais n'ont pas à financer les conséquences locales de ces politiques au détriment des Français. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI

MME SIARRI. -

Monsieur COLOMBIER je vais répondre à votre intervention malheureusement prévisible. Je vais me contenter de répondre sur le fond.

Je considère au contraire que les actions que nous conduisons sont des actions qui sont à la fois concrètes et responsables.

Concrètes parce qu'il se trouve que nous avons sur notre territoire des hommes, des femmes et des enfants qui ne parlent pas correctement le français. La majeure partie d'entre eux d'ailleurs sont des ressortissants européens et donc aujourd'hui peuvent légalement se trouver sur notre territoire. Donc, ils ne connaissent pas le français et nous nous mettons en situation de pouvoir le leur apprendre.

Actions responsables d'autre part, parce que ce que vous prônez, vous, c'est donc de ne pas les accompagner et donc de les exclure, et donc en les excluant de nous mettre tous collectivement dans une situation de danger parce que si on n'arrive pas à se connaître mutuellement on ne peut pas être dans une ville et dans un pays où on partage les valeurs de la République Française.

Donc là vous avez deux délibérations qui sont très concrètes et qui nous mettent en situation de connaître ces populations et de les accompagner.

J'ajoute par ailleurs que ceux qui font l'effort de venir apprendre ses cours de français font également l'effort d'amener leurs enfants dans les écoles, ont une démarche extrêmement proactive, et pour ceux que nous avons accompagnés, ils sont parfaitement intégrés dans la société française.

Ensuite vous abordez une autre question qui est plus délicate et qui ne peut pas se discuter au sein du Conseil Municipal.

Il y a une partie des sujets qui sont taboues et qui mériteraient d'être exprimé publiquement qui sont : que fait le gouvernement des gens étrangers auxquels il n'a pas donné une réponse positive à la demande d'asile, ou qu'il a expulsés de squats parce qu'il a considéré qu'ils ne pouvaient pas être intégrés dans la société française ?

C'est une véritable difficulté puisque ce sont des gens qui sont sur notre territoire sans droits et qui pour autant sont dans nos villes, dans notre pays. Mais ça c'est un débat que l'Etat, le Préfet, doivent résoudre et nous leur demandons régulièrement des réponses.

Pour ceux qui sont sur notre territoire, qui sont autorisés à l'être et avec lesquels nous essayons de produire des actions collectives, je suis très fière de ce que nous faisons et de ce que nous produisons parce que ce sont des gens qui nous amènent beaucoup dans cette ville cosmopolite. Comme d'autres nationalités dans d'autres temps ont été accueillies et nous ont apporté beaucoup, les Bulgares sauront aussi nous apporter beaucoup.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai très bref. Le retour du Front du National au Conseil Municipal nous amène à prendre la parole là où nous nous contentions dans le passé d'exprimer un vote favorable.

Les propos nauséabonds et l'amalgame étrangers / délinquance et qui stigmatisent les enfants (...? *inaudible*) sont à la limite du soutenable.

Donc une fois n'est pas coutume, nous exprimons clairement notre position favorable aux financements que vous accordez. Nous pensons que la recherche de l'alterégalité, la recherche de culture, la construction du vivre ensemble sont des objectifs impérieux qu'une collectivité comme la Ville de Bordeaux évidemment doit encourager. C'est la raison pour laquelle nous ne nous contentons pas simplement de voter pour, mais nous réaffirmons clairement notre soutien à cette politique.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Je mets mes paroles dans celles de Mathieu ROUVEYRE. Nous souscrivons à cette politique bien évidemment.

Il s'agit-là d'un sujet sensible et grave, c'est-à-dire la question de ces enfants que certains veulent exclure. Je crois qu'il n'est pas opportun de faire... comment dire... une sorte d'attaque détournée à la politique du gouvernement.

Nous savons que cette question, en particulier celle des populations qui squattent certains territoires à Bordeaux, relève du niveau européen. Tous nos gouvernements y concourent ou y ont concouru, mais nous ne sommes pas seuls en cause. Et là aussi si je souscris au consensus qui nous réunit je voudrais qu'il soit complet.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à dire d'une façon générale que l'attitude de notre groupe sera ne pas répondre aux propos extravagants et indécents tenus ici par le Front National.

C'est la raison pour laquelle je n'aborderai pas le fond de cette affaire. Je me contenterai de remercier Mme SIARRI pour la réponse qu'elle a su y apporter.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, je tiens à remercier tout d'abord Mme SIARRI qui, bien que je sois en parfait désaccord avec ses propos, au moins elle me répond toujours très longuement, avec beaucoup de précisions. Elle explique son avis, ce qui n'est pas toujours le cas, malheureusement, des autres de mes chers collègues.

Je remarque aussi avec un brin d'ironie que dès qu'on s'exprime sur ce sujet grave et sensible, bien qu'au pays de Voltaire, il me semble quand même qu'on peut aborder un certain nombre de questions ; et si ce n'est toutes, tous les groupes politiques y vont de leur petit refrain. C'est un honneur, Mesdames et Messieurs que vous nous faites.

M. ROUYEYRE, je vous demande de relire votre dernière intervention quand j'étais intervenu sur l'immigration. Je crois que vous vous répétez un peu, le disque est rayé. Essayez d'être un tout petit peu différent en parlant toujours des mêmes choses.

Je constate au moins qu'à défaut d'être d'accord nous soulevons un problème que subissent et évoquent beaucoup de Français et je vois que là l'ensemble des groupes du Conseil Municipal, avec un peu de trémolos dans la voix c'est sûr, mais enfin s'y intéressent et nous répondent. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je ne sais pas si le conseil que vous donnez à M. ROUYEYRE est fondé, mais en tout cas il pourrait s'appliquer à vous-même, M. COLOMBIER, parce que vous répétez toujours la même chose.

Je crois que la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine peuvent être fières de la politique qu'elles mènent face à cette question des populations Roms. C'est une question difficile il ne faut pas le nier, mais on ne peut la traiter qu'en marchant sur deux pieds :

- le pied de la prévention, du traitement social, de l'accueil de ces populations. Je pense en particulier aux enfants. Que faut-il faire pour les intégrer ?
- et le cas échéant quand ceci s'impose et ça s'impose parfois, le pied de la répression.

Nous avons fait les deux. Je crois qu'on ne peut pas stigmatiser comme cela a été fait par M. COLOMBIER la question des Roms en général dans les termes où il l'a fait.

D'une certaine manière moi je me réjouis beaucoup qu'à part votre groupe il y ait unanimité de tous les élus.

M. COLOMBIER. -

Oui, mais il y a des Français...

M. LE MAIRE. -

Je le sais très bien. Oui. Les Français sont beaucoup plus nuancés sur ce sujet et ont beaucoup plus de bon sens et d'humanité.

En tout cas j'enregistre le vote positif de l'ensemble du Conseil, à l'exception de M. COLOMBIER et de sa collègue Mme BOUILHET.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais juste rajouter, parce que Mme SIARRI ne l'a pas évoqué, que, vous le savez, le gouvernement vient d'annoncer la liste des quartiers reconnus au titre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, A Bordeaux 5 quartiers sont maintenus dans le périmètre de cette politique : le quartier du Lac Les Aubiers, le quartier de Bacalan, le quartier du Grand Parc, le quartier de La Benauge et le quartier Saint-Michel Carle Vernet.

2 quartiers en revanche sont hors de la Politique de la Ville, le quartier des Chartrons Nord et le quartier de Bordeaux Sud dont Saint-Jean Belcier. Je le regrette pour ces deux quartiers.

Vous savez que le critère qui a été retenu c'est le niveau moyen des revenus. Il est vrai que le quartier des Chartrons a changé au cours des dernières années, et je suis navré pour Saint Jean Belcier.

Mais enfin nous continuerons à accompagner ces quartiers en espérant que les crédits prévus pour les 2.500 quartiers seront bien répartis sur les 1.300 du (...?) (inaudible – incident technique) . Ce n'est pas une certitude mais nous y veillerons.

La CUB, je vous le rappelle, va prendre cette compétence de la Politique de la Ville au moins dans ses orientations générales, en laissant la mise en œuvre au quotidien aux communes au titre de leur action de proximité.

C'était une information complémentaire que je voulais donner.

D-2014/312

Logements Locatifs Aidés. Modification de versement des subventions. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien à la production du logement social, la commune de Bordeaux a accordé des subventions à plusieurs opérations indiquées ci-après, pour lesquelles il vous est proposé de modifier les modalités de versement de l'aide aux bailleurs.

Le versement était initialement prévu en une seule fois sur présentation d'un dossier complet justifiant de la livraison conforme de l'opération.

Toutefois, compte tenu des délais de clôture des opérations sur le plan comptable et de la nécessité des opérateurs de mobiliser rapidement des fonds propres pour engager de nouveaux projets sur la ville, il vous est proposé de modifier les modalités de paiement des subventions pour ces opérations en mettant en place un versement en 2 fois selon les conditions ci-dessous :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de vente en cas de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Les opérations concernées sont les suivantes :

- Office Public de l'Habitat AQUITANIS, 96 rue Renaud Dandicolle, opération d'acquisition amélioration de 12 logements locatifs sociaux en PLUS : subvention d'un montant de 51 014 euros accordée par délibération du 22 décembre 2008.
- Office Public de l'Habitat AQUITANIS, au sein de l'îlot B2.2 de la ZAC de la Berge du Lac (quartier GINKO), opération neuve de 28 logements locatifs sociaux (22 PLUS/6 PLAI) acquis en VEFA : subvention d'un montant de 42 000 euros accordée par délibération du 24 février 2014.
- Office Public de l'Habitat AQUITANIS, 50 et 52/54 rue des Faures (PNRQAD), opération d'acquisition amélioration de 6 logements locatifs sociaux (4 PLUS/2 PLAI) : subvention d'un montant de 60 000 euros accordée par délibération du 24 février 2014.
- Office Public de l'Habitat AQUITANIS, 102 avenue Emile Counord, opération neuve de 13 logements locatifs sociaux en PLUS : subvention d'un montant de 65 000 euros accordée par délibération du 23 septembre 2013.
- Office Public de l'Habitat AQUITANIS, au sein de l'îlot A1.3a de la ZAC de la Berge du Lac (quartier GINKO), opération neuve de 32 logements locatifs sociaux (12 PLUS RO/20 PLAI) acquis en VEFA : subvention d'un montant de 90 000 euros accordée par délibération du 24 février 2014.
- SA d'HLM CLAIRSIENNE, 37 rue Bigot (PNRQAD), opération d'acquisition amélioration d'1 logement locatif social en PLUS : subvention d'un montant de 10 000 euros accordée par délibération du 15 juillet 2013.
- SA d'HLM CLAIRSIENNE, 47 rue Camille Sauvageau (PNRQAD), opération d'acquisition amélioration de 6 logements locatifs sociaux (3 PLUS/3 PLAI) : subvention d'un montant de 60 000 euros accordée par délibération du 15 juillet 2013.
- SA d'HLM DOMOFRANCE, 15 rue Buhan (PNRQAD), opération d'acquisition amélioration de 3 logements locatifs sociaux (2 PLUS/1 PLAI) : subvention d'un montant de 30 000 euros accordée par délibération du 22 octobre 2012.

- SA d'HLM DOMOFRANCE, 4 place Stalingrad (PNRQAD), opération d'acquisition amélioration de 4 logements locatifs sociaux en PLUS : subvention d'un montant de 36 000 euros accordée par délibération du 25 mars 2013.
- Société d'Economie Mixte INCITÉ, 26 rue Buhan (PNRQAD), opération d'acquisition amélioration de 3 logements locatifs sociaux (2 PLUS/1 PLAI) : subvention d'un montant de 30 000 euros accordée par délibération du 23 septembre 2013.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser la modification des modalités de versement des subventions accordées à ces organismes de logement social pour ces opérations sur la base de la nouvelle répartition proposée.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2014/313

Logements locatifs aidés. PNRQAD BORDEAUX [RE]CENTRES. Opération réalisée par la l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT. 12 rue Nérigean, 59 rue Camille Sauvageau à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période 2011-2013, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif triennal fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Par ailleurs, afin de favoriser la production de logements sociaux dans le centre ancien et d'accompagner la requalification globale du centre ville, la commune a décidé de mettre en oeuvre un projet urbain « Bordeaux [Re]Centres » dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) dont la convention partenariale pluriannuelle a été signée le 21 janvier 2011 pour une durée de sept ans.

Dans ce dispositif, le financement des opérations de logements sociaux est assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT sollicite une subvention pour la réalisation d'une résidence, située au 12 rue Nérigean et au 59 rue Camille Sauvageau, qui permettra la création de 22 logements locatifs sociaux dont 20 financés en PLUS et 2 en PLAI.

Le programme comprend la réalisation de 21 logements neufs qui seront créés le long de la rue Nérigean et en coeur d'îlot dans 3 bâtiments en R+2 et R+3, ainsi que l'acquisition-amélioration d'un appartement ancien situé rue Camille Sauvageau. L'offre de logement se déclinera en 7 T2, 10 T3, 4 T4 et 1 T5. Les logements seront traversants et disposeront chacun de loggias individuelles donnant sur les jardins de la résidence.

Un local à ordures ménagères et un local à vélos seront créés en rez-de-chaussée, ainsi que 19 places de stationnement pour les automobiles. Deux locaux d'activités sont également prévus pour favoriser la mixité fonctionnelle du projet.

Ce projet est inscrit dans le périmètre de restauration immobilière Saint-Michel, Sainte Croix, et il permettra d'ouvrir ce coeur d'îlot anciennement occupé par des hangars vétustes.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décisions des 9 et 10 octobre 2013.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération dans le périmètre du PNRQAD en PLUS et PLAI, le montant de subvention par logement est de 9 000 euros avec une prime possible de 1 000 euros supplémentaires par logement en cas de création d'équipements résidentiels (locaux à poubelles ou à vélos).

Montant de la subvention de la Ville :

- 22 logements X 10 000 euros = 220 000 euros

Le versement de la subvention de base interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 220 000 euros maximum,
- créditer l'Office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2014/314

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. Programme de 83 logements cours Dupré de Saint Maur/cours Henri Brunet à Bordeaux Îlot B9, sous-îlots B9a et B9b des Bassins à Flot. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période 2011-2013, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif triennal fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, la SA d'HLM DOMOFRANCE a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de 83 logements locatifs sociaux au sein des sous-îlots B9a et B9b du Programme d'Aménagement d'Ensemble des Bassins à Flot. Ces sous-îlots se situent côté Bacalan, entre le cours Dupré de Saint Maur et le cours Henri Brunet.

Ce programme de logement locatif social comportera 83 logements HLM dont 68 financés en PLUS et 15 en PLAI. L'opération sera réalisée sur 2 bâtiments distincts dont l'un accueillera également 67 logements en accession sociale à la propriété. Les logements sociaux bénéficieront de 83 places de stationnement pour automobiles.

Dans une logique de mixité fonctionnelle, le bâtiment du sous îlot B9a accueillera également, en rez-de-chaussée, 850 m² d'équipements collectifs destinés à des activités associatives et de jeunesse.

Les 83 logements locatifs sociaux se répartiront en 24 logements de type T1/T2, 30 T3 et 29 T4/T5.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 29 novembre 2012.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve hors ZAC, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville
- 83 logements x 5000 euros = 415 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 415 000 euros maximum,
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2014/315

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur la ZAC de la Berge du Lac à Bordeaux - Îlot B2.1. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période 2011-2013, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif triennal fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 24 logements locatifs sociaux financés en PLUS au sein de l'îlot B2.1 de la ZAC de la Berge du Lac à Bordeaux (quartier GINKO). L'offre sera constituée de 6 T2, 9 T3, 6 T4 et 3 T5. 19 places de stationnement pour automobiles en sous-sol sont associées à ces logements sociaux.

Ce programme sera réalisé au sein de l'îlot B2.1 qui comptabilise un total de 114 logements, comprenant également des logements en accession modérée à la propriété et des logements libres.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 5 septembre 2011.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville

- 24 logements x 1 500 euros = 36 000 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 36 000 euros maximum,
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2014/316

Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur la ZAC de la Berge du Lac à Bordeaux - Îlot A 4.2. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période 2011-2013, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif triennal fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Dans ce cadre, l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 25 logements locatifs sociaux financés en PLUS au sein de l'îlot A 4.2 de la ZAC de la Berge du Lac à Bordeaux (quartier GINKO). L'offre sera constituée de 5 T2, 10 T3, 7 T4 et 3 T5. 20 places de stationnement pour automobiles en sous-sol sont associées à ces logements sociaux.

Ce programme sera réalisé au sein de l'îlot A 4.2 qui comptabilise un total de 62 logements, comprenant également des logements libres.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 30 juillet 2012.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve en ZAC, le montant de subvention par logement est de 1 500 euros.

Montant de la subvention de la Ville

- 25 logements x 1 500 euros = 37 500 euros.

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 37 500 euros maximum,
- créditer l'Office Public de l'Habitat AQUITANIS sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 204172 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2014/317

**Logements locatifs aidés. PNRQAD BORDEAUX
[RE]CENTRES. Opération en acquisition amélioration réalisée
par la SA d'HLM DOMOFRANCE. 72 rue des Faures à
Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au coeur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période 2011-2013, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif triennal fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Par ailleurs, afin de favoriser la production de logements sociaux dans le centre ancien et d'accompagner la requalification globale du centre ville, la commune a décidé de mettre en oeuvre un projet urbain « Bordeaux [Re]Centres » dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) dont la convention partenariale pluriannuelle a été signée le 21 janvier 2011 pour une durée de sept ans.

Dans ce dispositif, le financement des opérations de logements sociaux est assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités.

Dans ce cadre, la SA d'HLM DOMOFRANCE sollicite une subvention pour l'acquisition-amélioration d'un immeuble, situé au 72 rue des Faures, qui permettra la création de 5 logements locatifs sociaux dont 3 financés en PLUS et 2 en PLAI.

Le programme est composé de 1 T1 de 35 m² et de 4 T2 de 49 à 66 m² en fonction de la configuration du bâtiment. Les logements bénéficieront d'une distribution traversante qui garantira un éclairage naturel optimisé des habitations.

Un local à ordures ménagères et un local à vélos seront créés en rez-de-chaussée.

La partie sur rue du rez-de-chaussée continuera d'accueillir une annexe du centre d'animation du quartier de Saint-Michel, qui sera relocalisée pendant la durée des travaux.

Ce projet est inscrit dans l'îlot « Faures Gensan » du périmètre de restauration immobilière Saint-Eloi Salinières.

Le fond de la parcelle sera utilisé pour créer un jardin pédagogique en coeur d'îlot, dont l'entrée sera située au 26 rue des Menuts.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 30 décembre 2013.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération d'acquisition-amélioration dans le périmètre du PNRQAD en PLUS et PLAI, le montant de subvention par logement est de 9 000 euros avec une prime possible de 1 000 euros supplémentaires par logement en cas de création d'équipements résidentiels (locaux à poubelles ou à vélos).

Compte tenu des difficultés d'équilibre financier de cette opération liée à la configuration de l'îlot et à la création d'espaces partagés, la SA d'HLM DOMOFRANCE sollicite une subvention complémentaire de la Ville de Bordeaux de 206 800 euros que nous vous proposons de lui accorder à titre exceptionnel.

Montant de la subvention de la Ville :

- 5 logements X 10 000 euros = 50 000 euros
 - Subvention d'équilibre exceptionnelle = 206 800 euros
- Total : 256 800 euros

Le versement de la subvention de base interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Le versement de la subvention exceptionnelle interviendra en une seule fois sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 256 800 euros maximum,
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 – nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME SIARRI. -

Je crois que Pierre HURMIC voulait intervenir sur une série de délibérations. Donc on a choisi de présenter celle-là qui est assez représentative des autres...

M. LE MAIRE. -

Non, non ce n'était pas sur ce sujet-là. M. HURMIC souhaitait intervenir sur une délibération de Mme TOUTON relative au logement... Non ? C'est celle-là ? Ah bon.

Que voulez-vous faire ? Que M. HURMIC tire le premier ?

M. HURMIC vous avez la parole.

M. HURMIC. -

Simplement pour vous dire que j'avais souhaité effectivement faire une intervention globale, c'est ce que je vous ai signalé ce matin, sur les 6 délibérations 313 à 318.

Mme SIARRI, c'était la seule demande que j'ai formulée ce matin. Vous l'avez bien compris comme tel.

M. LE MAIRE. -

Mme SIARRI est-ce que vous voulez bien présenter la délibération.

MME SIARRI. -

Donc je présente la délibération Domofrance.

Vous le savez, nous souhaitons atteindre l'objectif de 25% de logements sociaux.

Sur la période de 2011 à 2013 c'est donc bien 3.725 logements sociaux qui auront été programmés, soit un taux de réalisation de 216% de l'objectif triennal fixé par l'État.

Là, nous nous sommes engagés sur un objectif de livraison de 1.000 nouveaux logements sociaux chaque année.

Donc vous avez dans cette opération-là la livraison de 1 T1 et de 4 T2 au 72 rue des Faures qui est sur le périmètre du PRQAD, dans lesquels en plus des logements vous avez aussi un local à ordures ménagères et un jardin pédagogique.

Sur cette opération, puisque c'est une opération d'acquisition / amélioration, nous avons une subvention exceptionnelle de 206.800 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Ce que je voulais simplement dire à l'occasion de cette délibération c'est que si parfois l'opposition, vous l'avez noté, se répète dans cette assemblée, là je trouve également que vous vous répétez singulièrement. A l'occasion de ces 6 délibérations vous nous dites à peu près la même chose, pratiquement mot à mot. Chaque fois vous nous rappelez, et vous venez encore de le faire une nouvelle fois, que la Ville de Bordeaux respecte effectivement les engagements qui lui sont imposés par la loi en termes de logement social en créant 1.000 logements sociaux chaque année, allant même au-delà des objectifs imposés par la loi.

Mais s'il faut se répéter il faut également que nous vous répétions que vous n'êtes toujours pas au rendez-vous des objectifs qui vous sont imposés par la loi SRU de 2000, aux termes de laquelle, vous le savez, nous devons dépasser le chiffre, j'ai envie de dire ridicule, de 16% de logements sociaux.

Nous sommes exactement actuellement à 16,33% de logements sociaux sur notre territoire communal. Nous étions à 16,3% au 1^{er} janvier 2012, c'est-à-dire qu'en un an nous avons réussi à gagner 0,30%. Tant qu'à vous féliciter de respecter la loi, respectez-la également dans l'effort.

Nous saluons celui que vous nous présentez aujourd'hui, Mme SIARRI, c'est clair. Ce que nous vous demandons c'est d'aller au-delà pour un jour arriver à respecter les 25% de logements sociaux qui nous sont imposés par la loi SRU.

Donc nous votons ces délibérations. Nous saluons les efforts de 1.000 logements sociaux et plus réalisés par la Ville de Bordeaux, mais nous vous demandons de changer de braquet et d'aller bien au-delà pour être réellement conforme à la loi SRU. Merci.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Mais j'incite Mme SIARRI à continuer à répéter ce qu'elle vous a dit parce que même si elle ne l'avait pas fait vous nous auriez répété ce que vous ne cessez de nous dire...

M. HURMIC. -

Non...

M. LE MAIRE. -

On va prendre les paris. On va essayer une fois.

Mme SIARRI

MME SIARRI. -

Moi je veux bien répondre en disant qu'on va se répéter puisque sans cesse on entend qu'on ne produit pas suffisamment d'efforts.

Et je voudrais donner une petite information mais que beaucoup connaissent. Le nombre de mise en chantier cette année au niveau national est tombé à 316.000 logements. En 2011 il était de 421.000, et la promesse du gouvernement c'était 500.000.

Plongeon d'un tiers des mises en vente de logements neufs au premier semestre 2014.

Disparition de la moitié des investisseurs.

Destruction de 7.000 emplois du bâtiment attendue en 2014 après les 40.000 déjà perdus.

Donc dans un contexte difficile – et je vous épargne les baisses de subvention du Conseil Général que j'avais déjà listées à l'avant-dernier Conseil Municipal, qui étaient longues - je crois que oui, en effet, le fait de maintenir un niveau de production élevé mérite d'être souligné à chaque fois qu'on passe une délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Voyez que parfois nous sommes entendus puisque le gouvernement s'est rendu compte que la loi Duflot, loi ALUR, était catastrophique pour la politique du logement et il est en train de la détricoter. Je pense que M. HURMIC qui est proche de Mme Duflot aura fait ce constat lui aussi.

Il y avait donc une seule délibération dégroupée pour permettre cet échange. C'est la 317.

Vote contre ? Il n'y en a pas.

Abstentions ? Non plus.

Elle est donc adoptée.

D-2014/318

Logements locatifs aidés. PNRQAD BORDEAUX [RE]CENTRES. Opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. 26 rue des Menuts à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Afin d'atteindre l'objectif de 25% de logements locatifs sociaux dans les résidences principales prévu par la loi au 1^{er} janvier 2025, la Ville s'est engagée à développer son offre de manière importante. Sur la période 2011-2013, 3 725 logements sociaux ont ainsi été programmés, soit un taux de réalisation de 216 % de l'objectif triennal fixé par l'Etat. Pour maintenir cet effort de rattrapage sur la période 2014-2016, la Commune s'est engagée sur un objectif de livraison de 1 000 nouveaux logements sociaux chaque année, encore supérieur à celui imposé par la loi.

Cette action volontariste, qui dépasse le cadre des compétences réglementaires de la commune, se traduit par un accompagnement financier soutenu des opérations de logements sociaux. Un budget de 3 millions d'euros par an est consacré par la Ville à cet effet.

Par ailleurs, afin de favoriser la production de logements sociaux dans le centre ancien et d'accompagner la requalification globale du centre ville, la commune a décidé de mettre en oeuvre un projet urbain « Bordeaux [Re]Centres » dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) dont la convention partenariale pluriannuelle a été signée le 21 janvier 2011 pour une durée de sept ans.

Dans ce dispositif, le financement des opérations de logements sociaux est assuré par des aides conjointes de l'Etat et des collectivités.

Dans ce cadre, la SA d'HLM DOMOFRANCE sollicite une subvention pour l'acquisition-amélioration d'un immeuble, situé au 26 rue des Menuts, qui permettra la création de 4 logements locatifs sociaux dont 3 financés en PLUS et 1 en PLAI.

Le programme est composé de 2 T1 de 34 m², d'1 T2 de 48 m² et d'1 grand T3 de 84 m². Un local à ordures ménagères et un local à vélos seront créés en rez-de-chaussée.

Ce projet est inscrit dans l'îlot « Faures Gensan » du périmètre de restauration immobilière Saint-Eloi Salinières, dans lequel est également prévue la création d'un jardin pédagogique en coeur d'îlot. Le rez-de-chaussée de l'immeuble du 26 rue des Menuts sera utilisé comme voie d'accès à ce jardin pédagogique.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2013.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités approuvées par délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010.

S'agissant d'une opération d'acquisition-amélioration dans le périmètre du PNRQAD en PLUS et PLAI, le montant de subvention par logement est de 9 000 euros avec une prime possible de 1 000 euros supplémentaires par logement en cas de création d'équipements résidentiels (locaux à poubelles ou à vélos).

Montant de la subvention de la Ville :

- 4 logements X 10 000 euros = 40 000 euros

Le versement de la subvention de base interviendra en 2 fois :

- 50% sur présentation des ordres de services de démarrage des travaux, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux,
- le solde sur présentation d'un dossier complet fourni par le maître d'ouvrage attestant de la livraison du programme, de sa conformité avec le projet financé et des dépenses réalisées, ainsi que du certificat administratif de paiement établi par les services de la Ville de Bordeaux.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 40 000 euros maximum,
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE